

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **lundi 19 avril 2021**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 avril 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

Présents :

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HESLENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoint,
Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Karine PIQUET, Dany FRATTINI, Anne ROBLIN, Céline THEUREAU, Maud DESCHAMPS, Jean-Pierre BATON, Patricia BOURNAI, Christian VETIER, Marie-Véronique LESAINT, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Anne CARRÉE à Christelle HOUIZOT
Dominique SÉVIN à Gilles DETRAIT

Philippe BONNEAU à Louis HUBERT
Stéphanie BOURDAIS-GRELIER à Valérie LOUAZEL

Absents : Michel ROZÉ, Rozenn COROLLER

Secrétaire de séance : Louis HUBERT

Assiste également à la séance : Erwan MANGARD, directeur général des services

N° 2021.04.06 – URBANISME : ZAC MULTISITES – Dossier de création : Bilan de la concertation

Présentation : Sébastien COQUELIN

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L103-2 et suivants, L311-1 et suivants, L331-7, R311-1 et suivants et R331-6,
- Vu la délibération du 09/07/2018 portant sur le lancement des études préalables à la création d'une ZAC multisites et sur les modalités de la concertation,

Par délibération en date du 9 juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé du lancement des études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) multisites, sur les secteurs du centre-ville et de la Moinerie. Les études préalables au dossier de création ont donc démarré au printemps 2019 (avancement technique du dossier), concomitamment avec la concertation du public (mai 2019).

Le Conseil Municipal, après présentation du déroulement de la concertation, doit désormais en tirer le bilan :

1 Modalités de la concertation du public, fixées par la délibération du 09/07/2018 :

Dans le but de porter à la connaissance du public le projet de ZAC, de l'expliquer au travers des études préalables et de l'enrichir, les modalités de concertation ont été définies comme suit :

- parution d'articles dans le magazine municipal et sur le site internet de la Ville ;
- mise à disposition du dossier d'étude et ouverture d'un registre en Mairie, à disposition des habitants aux horaires d'ouverture du secrétariat ;
- organisation d'une réunion publique ;
- permanences des élus ;
- réunion(s) de la Commission « Urbanisme et développement économique ».

2 Déroulement effectif de la concertation du public (bilan) :

- ✓ Parutions dans le Noyal Mag', magazine bimestriel de la commune.
- ✓ Parutions sur le site de la Ville : Tous les articles parus dans le Noyal Mag' ont été publiés en miroir sur le site ainsi qu'une page en ligne depuis le 12/11/2019.
Parallèlement informations sur Facebook et panneaux lumineux de la Ville.
- ✓ Annonce sur tous ces supports de la réunion publique organisée le 24/09/2019.
- ✓ Parution d'articles de presse dans Ouest-France : 19/12/2018, 19/11/2020, 23-24/01/2021 et 08/02/2021.
- ✓ Mise à disposition d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à compter du 08/10/2018, dans lequel est incorporée la délibération du 09/07/2018 accompagnée du périmètre pressenti.
- ✓ Une seule contribution pour une parcelle située dans le périmètre de la ZAC, sur le site de la Moinerie : questionnement sur la création de cheminements doux :
 - Réponse : *cheminements doux prévus dans la coulée verte qui longe la propriété concernée.*
- ✓ Organisation de 5 ateliers participatifs autour des thèmes du développement durable. Une vingtaine de personnes a pu participer à ces échanges et formulations d'idées et d'objectifs pour aboutir à un document de synthèse, la « charte d'objectifs environnementaux ». Les thèmes abordés ont été les suivants :
 - 28/05/2019 : Formes urbaines et énergie,
 - 04/06/2019 : Environnement, paysage et déplacements,
 - 12/06/2019 : Déchets, problématique locale et solutions possibles
Elaboration de la Charte d'objectifs environnementaux, expression des participants,
 - 03/07/2019 : Présentation de la charte d'objectifs et des premières hypothèses.
Echanges, expression des participants,
 - 17/09/2019 : Présentation de scénarios.
- ✓ Organisation d'une réunion publique, le 24/09/2019 informant sur la démarche (procédure de ZAC), la concertation avec la population et l'approche environnementale de l'urbanisme, puis :
 - Présentation des éléments de diagnostic (photographie de la commune sous ses aspects géographiques, démographiques, historiques, urbanistiques, environnementaux...),
 - Présentation de la charte de développement durable issue des ateliers participatifs thématiques,
 - Echanges avec les participants (au nombre de 13).
- ✓ Exposition de panneaux en mairie à compter du 09/12/2019 (et toujours présents à ce jour) :
 - Présentation de la démarche ZAC (définition et procédure),
 - Diagnostic (situation locale, socio-démographique, paysagère, architecturale),
 - Diagnostic (déplacements),
 - Charte de développement durable (4 panneaux),
 - Périmètres.
- ✓ 12 permanences d'élus (Mme le Maire et l'Adjoint à l'urbanisme), permettant au public de poser toutes questions sur le sujet, de début 2019 à début 2021.

✓ Réunions de quartier et plus spécifiquement celle du centre-ville, les 27/04/2019 et 03/10/2020, permettant au public présent de poser toutes questions sur le sujet.

✓ Réunions de la commission « urbanisme et développement économique », puis « urbanisme et habitat » les 26/06/2018 (Etude pour la création d'une ZAC multisites), 04/09/2019 (Présentation des réflexions liées aux ateliers participatifs), 06/12/2019 (Information sur le périmètre d'étude), 09/09/2020 (Etat d'avancement du dossier de création), 04/11/2020 (Etude d'impact environnemental et modalités de mise à disposition et de participation du public), 07/04/2021 (Bilan de la concertation et approbation du dossier de création).

Ainsi, la concertation a permis aux personnes intéressées par le projet de la ZAC multisites, d'en prendre connaissance au fur et à mesure de l'avancement du dossier de création.

Sur avis favorable de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie le 7 avril 2021,

- Considérant que les modalités de la concertation ont été respectées et que les observations du public ont été analysées,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 21 voix pour et 6 abstentions (groupe d'opposition),

- **PRONONCE** la clôture de la concertation relative au projet de création de la ZAC Multisites du centre-ville et de la Moinerie,

- **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Multisites conformément aux dispositions de l'article L103-6 du code de l'urbanisme,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN**

